



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### réductions d'impôt

Question écrite n° 109002

#### Texte de la question

M. Patrick Labaune appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les dépenses importantes que doivent engager les personnes handicapées lorsqu'elles ont besoin du concours d'un auxiliaire de vie ou d'une aide-ménagère. Ces dépenses, nécessaires, voire indispensables, ne sont pas déductibles du revenu imposable des personnes handicapées, comme cela peut se faire pour les contribuables pour certaines charges obligatoires. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin de remédier à cette situation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Labaune](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109002

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11545